

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente

Titre : Augmentation massive des cas de maltraitements d'enfants en crèches, rapportés par plusieurs médias, qu'en est-il à Lausanne ?

Initiant-e(-s) : Lana Damergi (EàG) et csrts. Laisser vide

Motifs de l'urgence : la gravité et l'explosion du nombre des signalements de maltraitance rapportés par plusieurs médias dont la RTS (émission « Mise au Point » du 6 avril 2025) motivent cette demande d'urgence, la sécurité d'enfants accueillis dans le réseau d'accueil de jour Lausannois étant potentiellement remis en question

Selon la RTS, en Suisse romande, les dénonciations contre les crèches ont largement augmenté ces dernières années, avec des parents et des éducateurs.ices qui dénoncent des conditions de travail non réglementaires et des mises en danger des enfants. L'émission "Mise au Point" a enquêté sur la qualité et la sécurité de nombreux établissements, révélant des résultats préoccupants.

L'enquête révèle par exemple le cas de « Jeanne » (prénom d'emprunt), une mère qui emmène son fils à la crèche quatre fois par semaine et qui a vécu une expérience traumatisante. Son fils, allergique au lactose, a subi un choc anaphylactique après avoir ingéré un yogourt, malgré un protocole strict sur son alimentation signé avec la crèche. Une éducatrice remplaçante n'a pas respecté ce protocole, ce qui a conduit à l'accident. Cette mère observe que les équipes d'éducateurs.ices sont épuisées et que la rotation fréquente du personnel crée une instabilité pour la sécurité des enfants.

La RTS relève qu'entre 2018 et 2024, les signalements de maltraitance ou de négligence dans les crèches ont presque triplé en Suisse romande. À Genève, les alertes sont passées de 11 à 47, et la hausse est également marquée à Neuchâtel et en Valais. Dans le canton de Vaud, les signalements ont atteint 34 en 2023 avant de diminuer l'année suivante. Selon le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), plus de 50% des signalements concernaient des cas de maltraitance, le reste portant sur les conditions d'accueil et le non-respect des règles de sécurité et d'encadrement.

Pour la réalisation de son émission, "Mise au Point" a reçu des dizaines de signalements anonymisés, rédigés par des employé.e.s ou des parents, incluant des cas comme celui d'un bébé oublié seul dans le noir dans une pièce fermée.

Cette émission a eu un effet d'onde de choc, générant inquiétude et suspicions auprès de familles, c'est pourquoi, nous souhaitons que la Municipalité clarifie la situation lausannoise.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Conseil communal de Lausanne

1. Quel est le point de vue de la Municipalité concernant les situations critiques que révèle le reportage de Mise au Point ? Dans quelle mesure les crèches lausannoises sont-elles concernées ? De quels chiffres disposent la Municipalité s'agissant de signalements de maltraitance, de négligence ou d'autres dénonciations formulées à l'encontre de crèches du réseau lausannois ?
 2. De quels instruments la Municipalité dispose-t-elle pour prévenir les cas de maltraitance et contrôler les conditions d'encadrement des enfants dans les crèches publiques lausannoises ?
 3. Qu'en est-il des potentielles situations de maltraitance dans les crèches privées à Lausanne ? La situation est-elle différente des crèches publiques ? La Municipalité dispose-t-elle d'instruments équivalents pour prévenir les cas de maltraitance et contrôler les conditions d'encadrement des enfants dans les crèches privées également ?
 4. Les enquêtes de la RTS révèlent que des dérogations aux dispositions concernant notamment le taux d'encadrement des enfants dans les crèches sont parfois accordées dans le Canton. La Municipalité peut-elle nous indiquer quelle est sa politique en matière de dérogations ? Existe-t-il des crèches publiques ou privées à Lausanne qui ne respectent pas les taux d'encadrements prévus par les directives cantonales ?
 5. Quels instruments la Municipalité a-t-elle mis en place pour mesurer le bien-être au travail du personnel des crèches lausannoises ? Dispose-t-elle de chiffres sur le « turnover » ?
 6. Le degré de formation du personnel étant un facteur important dans la qualité de l'accueil, la Municipalité peut-elle nous rappeler sa politique en matière de degré de qualification du personnel ? La politique de la Municipalité diffère-t-elle à cet égard des pratiques dans le reste du canton ou dans les crèches privées ?
 7. Les mauvaises conditions de travail des employé.e.s des crèches étant identifiées comme l'un des facteurs pouvant mener à des situations de maltraitance, la Municipalité peut-elle indiquer comment se situent les conditions de travail (et notamment les perspectives salariales) dans le réseau de crèches publiques lausannoises par rapport à celles dans le reste du canton, dans les crèches privées ou dans les crèches d'autres cantons ?
 8. Compte-tenu de la situation, la Municipalité considère-t-elle que des mesures pour améliorer les conditions de travail dans les crèches publiques lausannoises ainsi que pour améliorer l'attractivité salariale de la fonction sont nécessaires ? Qu'a-t-elle prévu en la matière ?
 9. La Municipalité considère-t-elle que, compte tenu du risque de maltraitance et de surcharge du personnel d'accueil de jour, des changements dans le taux d'encadrement éducatif et dans les conditions d'accueil sont nécessaires ? D'autres mesures pour réduire la pénibilité du travail et augmenter la qualité de l'accueil sont-elles prévues ?
 10. Quelles mesures immédiates ou à plus long-terme la Municipalité pourraient-elles prendre si des témoignages ou dénonciations de maltraitance dans des crèches lausannoises, publiques ou privées, lui parvenaient ?
-

Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :

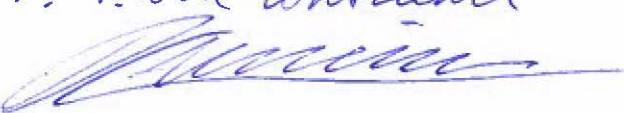
Laisser vide

2. Louis Seck
Seck

4. 

1. 

5. 

3. Pierre Courcier


6.

Blod Olivier

